

# Présentation du rapport Pêcheur

Intervention Guy Barbier

Tout d'abord nous souhaitons remercier la mission pour la qualité du rapport présenté et le souci affiché de défendre la Fonction publique et ses agents.

L'UNSA partage la plupart des constats effectués même si elle est beaucoup plus réservée voire franchement hostile à quelques-unes des pistes présentées.

Nous avons encore en tête les discours tenus il y a peu : le statut était un carcan, il fallait notamment faire davantage la place au contrat, individualiser les rémunérations par l'indemnitaire

Lire, à l'inverse, dans le rapport qui nous est présenté que le statut est pertinent. Ou encore que l'unicité de ce statut, les valeurs qu'il sous-tend, sont toujours d'actualité nous convient donc tout à fait. De même, la réaffirmation que les emplois permanents de l'Etat ont vocation à être occupés par des emplois de fonctionnaires correspond à ce que nous pensons.

L'analyse que la grille a été déstabilisée par des années de blocage ou au moins de fort ralentissement de l'augmentation du point d'indice rejoint nos propres affirmations. Il faut donc rompre avec ce dogme qui pour reprendre votre expression « *ne peut constituer une politique salariale* ». Dans ce contexte réaffirmer qu'il faut réduire la part indemnitaire au profit de l'indiciaire ne peut que rencontrer notre soutien

En ce qui concerne vos propositions, je n'évoquerai que les grands chapitres à ce stade. En effet, vos propositions nombreuses doivent faire l'objet d'expertises supplémentaires et nous devons les soumettre aux regards croisés de nos fédérations avant de prendre position.

Donner du sens à l'action publique nous paraît important. Cette action publique déborde d'ailleurs largement le seul cadre de la Fonction publique. En débattre est important, en revanche nous ne nous prononcerons pas sur la forme que cela doit prendre. En revanche nous ne sommes pas persuadés que les consultations ouvertes sur Internet soient le meilleur moyen d'y répondre

De même, nous partageons le souci de remettre du lien entre les usagers, les citoyens de façon globale. Mieux, l'affirmation dans ce chapitre de l'objectivation des conditions de recrutement sans concours des agents de catégorie C notamment, ne peut que rencontrer notre accord même si les modalités de mise œuvre méritent discussion.

Nous ne craignons ni la transparence sur le temps de travail, ni sur les rémunérations. Cet effort démocratique ne peut que faire tomber des représentations caricaturales fort répandues.

Le 3<sup>ème</sup> chapitre traite de la gouvernance. Nous sommes favorables au développement de la GPEEC (qui a cruellement manqué dans la mise en œuvre de la loi Sauvadet de déprécarisation), de même faire jouer un rôle plus stratégique au CCFP nous paraît une bonne orientation.

Les deux chapitres suivants sont en revanche beaucoup plus sujets à discussion.

La partie 4 promet un nouvel objet le cadre professionnel commun. L'UNSA a été très réservée et pour tout dire plutôt hostile aux cadres statutaires tels qu'ils avaient été imaginés précédemment.

En revanche, nous nous sommes inscrits dans le développement de l'inter ministérialité quand les conditions pouvaient être réunies mais sans en faire un principe à valeur universelle. Nous mesurons encore aujourd'hui tous les freins à cette évolution particulièrement en ce qui concerne les rémunérations (indemnités) mais aussi l'action sociale. De là à faire un pas supplémentaire jusqu'à l'étendre aux trois versants nous semble aujourd'hui pour le moins prématuré pour ne pas dire sans avenir. Un seul exemple, vous prônez un concours unique pour les trois versants... On connaît le dispositif des reçus collés auquel les employeurs territoriaux sont attachés au nom de la libre administration, comment une liste unique serait-elle traitée ?

Nous partageons le souci d'améliorer la mobilité pour les personnels mais nous sommes hostiles au retour en arrière sur les conditions du détachement telles que prévues dans le 4.6. Nous avons eu, d'ailleurs, l'occasion d'échanger avec M Pêcheur sur ce point. Nous sommes toujours en désaccord.

Enfin, la limitation du recours au recrutement de non titulaires ne peut que nous convenir mais l'hypothèse d'un élargissement de l'intérim retrouve la même hostilité que nous avons manifestée lors du CCFP traitant de l'évolution du statut.

Les obstacles liés à la détermination des périmètres ministériels sont connus. C'est en revanche pour nous aller un peu vite en besogne que de rattacher les services aux secrétaires généraux qui deviendraient de fait les présidents des Comités techniques et les « patrons » des agents publics. A ce stade, nous y sommes défavorables. D'autant plus que le souhait mettre en place des directives de gestion renforcerait considérablement leurs pouvoirs. De la même manière, si des profils de postes peuvent être utiles leur multiplication ne peut que rencontrer notre hostilité.

Les propositions pour l'évolution territoriale de l'Etat nous sont apparues contradictoires avec les orientations actuellement retenues par le gouvernement. Elles méritent des regards croisés de nos fédérations que nous n'avons pas eu le temps d'avoir.

Enfin la partie 6

Faire comme si rien n'avait changé depuis 1946 serait irréaliste. Le système LMD a remplacé les diplômes de référence qui préexistaient. Les cadres tels qu'ils avaient été définis sont largement débordés par des catégories intermédiaires et la hiérarchie initiale est largement battue en brèche. L'adaptabilité du statut doit jouer mais dans quelles limites ?

Nous sommes en désaccord avec l'hypothèse avancée de recourir à l'indemnité différentielle pour tenir compte du relèvement du SMIC et de son impact sur les grilles de la Fonction publique. De même, le pilotage du GVT induit par certaines propositions nous renvoie à une contradiction du rapport. Pour nous, très clairement, les salaires des fonctionnaires ne doivent pas être une variable d'ajustement budgétaire.

Nous attendons dorénavant les propositions qui seront mises sur la table par le gouvernement mais aussi et surtout les moyens budgétaires qui y seront consacrés. Ce dernier point constitue en effet la principale hypothèque qui pèse sur les discussions qui doivent s'ouvrir.